

blée nationale a adopté le 11 septembre dernier en deuxième lecture la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt. Nous avo
nitif. Même si nous n'avons pas obtenu de distance sans pulvérisation de pesticides près des zones d'habitations, la press
nt été énorme, nous avons obtenu quelques avancées, qu'il conviendra de faire vivre sur nos territoires ruraux !

pesticides à proximité des lieux accueillant un public "sensible" (écoles, établissements de soins) ne sera possible que s'il
7259) de [Relation avec l'Etat et les Services de la Police à jour le 25/09/2014](#) permettant d'éviter la présence
ables. Nous devons tous vérifier, là où nous habitons, que des mesures efficaces sont mises en œuvre. N'hésitez pas à sig
ures les situations qui vous sembleraient anormales près de chez vous ou à lancer une pétition sur Change.org pour dénon
s. (en cliquant ici <https://www.change.org/fr/lancer-une-petition>)

ront prendre des mesures pour encadrer l'utilisation des pesticides afin d'éviter leur entraînement hors de la parcelle traité
particulièrement intéressant car il nous permettra, en cas de problème lié à l'exposition à des pesticides agricoles d'interpell
mander d'agir pour éviter votre exposition et celle de votre environnement domestique. Là aussi n'hésitez pas à lancer une
e.org ou à nous contacter si vous voulez interpeller votre préfet sur le sujet.